



Association Koekelbergeoise Artistique

CE QUE L'AKA VOUS PROPOSE :

- Une **Association d'Artistes** basée sur la confraternité et la collaboration dans le cadre d'une ASBL localisée à Koekelberg et membre du Centre Culturel Archipel 19 (BSA-Koekelberg)
- La possibilité de participer à deux expositions d'ensemble par an d'une durée de 2 jours à la Maison Stepman.

Pour ces deux expositions l'AKA prend en charge :

- Le vernissage en présence des autorités communales et culturelles de Koekelberg
 - Le matériel nécessaire pour l'accrochage aux cimaises de la Maison Stepman
 - L'impression de cartons d'invitation et d'affiches
 - De la publicité autour de nos événements (internet, presse, réseaux sociaux)
 - Une assurance "exposition"
 - Une page de présentation personnelle pour chaque artiste (texte et photos) sur notre site internet (www.aka-art.be)
 - Facebook : <https://www.facebook.com/CollectionAKA/>
-
- Outre les expositions mentionnées ci-dessus, il est possible que d'autres événements s'ajoutent en fonction des opportunités.

CE QUE L'AKA ATTEND DE VOUS :

- Que vous nous proposiez de nouvelles œuvres à chaque exposition ;
- Votre présence aux expositions auxquelles vous participez (sauf cas de force majeure) et certainement au vernissage ;
- Votre présence aux réunions d'informations ;
- Des œuvres mises en valeur avec des encadrements soignés pour les aquarelles (les huiles, acryliques et autres ne nécessitent pas d'encadrement) ;
- Des systèmes d'accrochage corrects et solides à l'arrière (les responsables de l'AKA se réservent le droit de refuser la participation aux artistes ne respectant pas cette recommandation). Au dos également, votre nom, prénom et nom de l'œuvre ;
- Le respect de certaines « règles » en matière d'accrochage (les responsables de l'AKA se réservent le droit de placer et d'accrocher les œuvres) ;
- Des réponses rapides aux questions ou renseignements demandés par mail – assoc.aka@yahoo.com, par courrier ou par téléphone dans le cadre de l'organisation des événements ;
- Le paiement d'une cotisation (actuellement de 25€) par année civile (à payer pour fin janvier sur le n° de compte BE02 0682 3186 0440) ;
- L'envoi pour chaque exposition de la liste des tableaux avec leur nom, dimension, technique et valeur
- Dans la mesure du possible, votre aide lors du décrochage ;
- Un « travail » de promotion en relayant l'information parmi tous vos contacts et via les réseaux sociaux. Le succès d'une exposition ne dépend pas que de l'organisation chaque artiste contribue à sa réussite en se chargeant de faire un maximum de publicité.

NB : l'AKA n'ayant pas le statut de galerie nous vous demandons de ne pas afficher de prix lors de nos expositions. Vous êtes bien entendu libre de mentionner vos prix oralement dans le cadre d'une discussion pouvant mener à une vente ultérieure. Un catalogue sera toutefois disponible auprès de la Présidente ou Vice-Présidente